

<p>Epreuve de gestion droit- Sujet ESC 2006 Concepteur : ESC Bretagne Brest</p>

Cette année encore l'épreuve de gestion-Droit ESC semble avoir atteint ses objectifs. La notation s'est traduite par une large échelle de notes de 1,1 à 20 avec une moyenne globale de 10,10/20 avec 13 copies entre 18 et 20 sur 425 corrigées et un écart type de 3,88.

L'épreuve d'une durée de 4 heures se composait de 5 dossiers : un dossier droit et quatre dossiers de comptabilité- gestion- informatique.

Elle nécessitait une bonne organisation du temps car, couvrant la presque totalité du programme de gestion, elle pouvait sembler longue à traiter. Rappelons aux candidats qu'il s'agit d'un concours et que les capacités d'organisation du temps font partie des qualités à évaluer

Dossier 1-Droit.

Comme l'an dernier, le sujet portait sur plusieurs parties du programme (droit des sociétés, droit commun des contrats et/ou droit spécial du contrat de vente, droit du travail). Chaque candidat avait donc la possibilité de montrer ses qualités. Certains l'ont fait.

➤ **Appréciations générales.**

- **Sur la forme.**

Le jury note une nette amélioration dans la présentation des copies.

- Les copies sont le plus souvent soignées.
- La syntaxe et l'orthographe ne pénalisent qu'un petit nombre de candidats.
- Un effort apprécié de structuration formelle du raisonnement juridique a été opéré : problème juridique, règles de droit, application aux faits-solution sont clairement séparés.
- Par ailleurs, le nombre de copies vierges ou presque est en régression, signe peut-être d'une meilleure gestion du temps.

- **Sur le fond.**

- Certains candidats démontrent une maîtrise parfaite du raisonnement et du vocabulaire juridiques. La plupart, cependant, a des difficultés à bien cerner la question, puis à y répondre de manière juridique.
- Faute de qualification juridique pertinente au préalable, trop de développements sont ainsi hors propos (exemples : définition d'un contrat, d'une société, conditions de formation d'une SARL, description précise de la procédure de licenciement),
- Le jury s'inquiète du nombre de candidats ayant une vision extrêmement vague et bien peu réaliste du fonctionnement d'une société en général et du rôle d'un gérant de S.A.R.L. en particulier. Ainsi, pour exemple, la question 1 a pu recevoir les réponses suivantes : « M. Clovis a outrepassé ses pouvoirs de gérant en lançant l'activité d'hôtellerie car dans une SARL la responsabilité des associés est limitée au montant des apports » ou « car il ne détient que cent parts sociales », « Dans une SARL, toutes les décisions doivent être prises en assemblée générale », parfois « à l'unanimité », « question d'affectio societatis » d'après certains. Finalement, cette question, classique en droit des sociétés, a été la plus mal traitée.
- En revanche, le droit commun des contrats est relativement bien maîtrisé.
- La question relative au licenciement aurait dû permettre aux candidats de rappeler ce qui justifie valablement un licenciement et notamment la notion, commentée, de cause réelle et sérieuse. Cela n'a pas toujours été fait et la théorie a rarement été appliquée au cas de M. Clovis.

- La dernière question a permis à certains candidats d'exprimer leur compréhension de la logique d'ensemble de cas pratique. Le rôle des statuts semble compris. L'écueil était de formuler une réponse non juridique (management).
- Notons pour finir qu'un nombre non négligeable de candidats font des confusions inadmissibles après quatre ans de formation juridique et deux années de classe préparatoire (révocation / licenciement, révocation / résolution, nullité / résolution, vice caché / vice du consentement, dirigeant / associé ...). Ils ont été lourdement pénalisés.

➤ **Conseils aux candidats :**

- **Sur la forme :**

- Formaliser le syllogisme qui caractérise le raisonnement juridique en séparant clairement les règles de droit applicables au cas et leur application aux faits de l'espèce.
- Poursuivre l'effort d'expression écrite et d'orthographe.
- Pour finir, nous ne pouvons que conseiller aux candidats d'utiliser l'ensemble du temps imparti au droit, soit 1h15 : Il semble difficile de répondre convenablement à une question en quatre ou cinq lignes.

- **Sur le fond :**

- Le jury engage les candidats à réfléchir à la question AVANT d'y répondre, pour cerner le problème juridique qu'elle pose (exemple : que signifie, en droit, « remettre en cause un contrat », quels sont les différents moyens d'y parvenir ?). C'est la condition nécessaire pour parvenir à une réponse précise et complète.
- Les candidats doivent s'attacher à formuler des réponses JURIDIQUES, c'est-à-dire justifiées par des règles de droit appliquées au cas d'espèce. Seul le raisonnement juridique est valorisé au barème. Les réponses vagues, économiques, ou personnelles (« je pense que... ») sont à bannir.
- Lors de leur préparation, les candidats doivent impérativement réfléchir au champ d'application des règles de droit qu'ils apprennent (exemple : aucun délai de rétractation de sept jours n'était applicable ici) et à la précision du vocabulaire (on ne révoque pas un salarié, on ne licencie pas un gérant ou un associé).
- Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur l'inutilité de retranscrire in extenso des articles de loi ou des définitions quand cela ne sert pas la réflexion juridique. La récitation de connaissances, même justes, sans rapport avec la question, a pour seul effet de faire perdre du temps au candidat et de montrer au correcteur que le problème juridique a été mal cerné.

Dossiers 2 : Gestion- informatique

Ce dossier comprenait quatre missions à effectuer.

Première mission : Enregistrements comptables

Partie généralement la mieux traitée avec cependant des lectures peu attentives du texte (prestations de service confondues avec achats de services, valorisations des stocks). Les nouvelles règles comptables pour les amortissements sont assez bien connues.

Deuxième mission : Calcul de coûts et prix psychologique.

Ce dossier n'est pas du tout traité dans un nombre significatif de copies ou très peu abordé. Le calcul de coûts spécifiques a été bien traité par les étudiants ayant appliqué de façon simple la distinction coûts directs et coûts indirects. Le prix psychologique a été évalué pour ne pas pénaliser ceux qui ne l'auraient pas étudié et valoriser les étudiants issus d'un bac action commerciale.

Troisième mission : Analyse financière

Faisant appel à des connaissances basiques (SIG), le traitement du dossier est généralement correct. Les étudiants qui ont pris la peine de formuler des commentaires ont été valorisés par les correcteurs.

Quatrième mission : Informatique.

Comme chaque année, c'est un dossier systématiquement délaissé par un certain nombre de candidats alors qu'il était très abordable.

FORME :

Les candidats se sont le plus souvent attachés à une bonne présentation des copies, ainsi qu'au respect de l'orthographe. Les qualités de rédaction sont, faut-il le rappeler, essentielles à de futurs étudiants en Grande Ecole économique et commerciale. Elles font partie des éléments d'appréciation d'une « bonne copie ».

Conseils aux candidats :

- Lire attentive le sujet : c'est une évidence effectivement !
- Apprendre à mieux gérer son temps : certains points sont vite conquis.
- Présenter les calculs en tableau est souvent à la source de gains de temps appréciables, notamment lorsque les résultats doivent servir aux questions suivantes : une lecture des questions à venir peut se révéler utile !
- Ne pas négliger les commentaires, particulièrement appréciés par le jury lorsqu'ils sont opportuns...
- Le non traitement de certaines parties confronté à la bonne tenue des parties traitées laisse penser que le manque de temps et non le manque de connaissances sont à l'origine de ce phénomène. Il faut rappeler aux candidats que les mécanismes de base, écritures, calcul de la CAF, SIG, bilans fonctionnels entre autres.... doivent être connus sans aucune hésitation afin de dégager du temps pour les questions qui demandent réflexion et rédaction (par exemples les commentaires)

CONCLUSION GLOBALE

Cette épreuve de gestion-droit est conçue pour être discriminante. Sans pièges, mais obligatoirement exigeante compte tenu des diverses disciplines de gestion qui la composent, elle fait appel certes aux connaissances techniques, mais aussi et surtout aux capacités d'analyse et d'organisation. Les meilleures copies sont celles qui ont allié optimisation du temps, connaissances et maîtrise des raisonnements. Elles ont traité les 5 dossiers, droit compris, de façon équilibrée.